



FRONTISPICE de Leviathan par Thomas Hobbes, Londres, 1651.

État-mort, État-fort, État-empire¹

Les cours de Bourdieu sur l'État constituent une contribution précieuse à la réflexion théorique et à la recherche empirique actuelles sur la question de l'État, et ce, à plusieurs titres.

Leur premier apport est de mettre au centre de l'analyse de l'État le *pouvoir symbolique*. Ils nous présentent ensuite une théorie de l'État conçu comme un type particulier de champ, un *méta-champ*. En troisième lieu, Bourdieu nous fournit des concepts permettant d'analyser l'*habitus* des agents de l'État. Il ouvre ainsi la voie à une sociologie systématique des conflits *internes* au méta-champ étatique et à ses divers sous-champs. Enfin, le champ étatique est replacé au sein du champ du pouvoir, espace plus vaste que le premier, sans que les deux ne se confondent. Si Bourdieu semble rejoindre la théorie marxiste de l'État, selon laquelle ce dernier tend à servir les intérêts des « dominants », son analyse s'en écarte, en ce qu'il ne fait pas nécessairement du pouvoir d'État une émanation directe du capitalisme ou un simple dispositif fonctionnel à son service. À ce titre, on peut dire

que Bourdieu va bien plus loin dans sa théorie de l'État que les gramscistes ou autres néo-marxistes.

Il n'en reste pas moins que quelque vingt ans séparent le moment où ces cours sur l'État ont été prononcés et leur publication récente, ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes qu'on peut qualifier de « bourdieusiens » : tout d'abord celui de l'écart entre texte et contexte, c'est-à-dire entre les conditions de production et de réception originelles de ces cours ; à quoi s'ajoute le contexte actuel de discussion, mais aussi celui des écarts initiaux entre le contexte dans lequel s'inscrit Bourdieu en 1989-1992 et les débats théoriques sur l'État auxquels il se réfère dans son séminaire.

En effet, ces cours ont été dispensés à la fin d'une période incroyablement riche en productions théoriques sur la question de l'État, production émanant de sociologues, de politologues et d'historiens, en Europe et en Amérique du Nord. À cette époque, le débat tournait essentiellement autour de la question de l'autonomie relative de l'État à l'égard de l'économie

capitaliste. Certains marxistes, comme Nicos Poulantzas, soutenaient que l'État, pour être en mesure de satisfaire aux intérêts objectifs du capital, *devait* conserver une autonomie partielle vis-à-vis du contrôle instrumental direct du capitalisme. Ce sont ces marxistes d'obédience althussérienne qui ont les premiers popularisé le concept d'« autonomie relative », qu'on associe aujourd'hui si étroitement à Bourdieu². Ralph Miliband, au Royaume-Uni, et William Domhoff, aux États-Unis, ont, de leur côté, développé une approche plus « sociologique » du problème de l'« État capitaliste ». À la fin des années 1970, la plupart des théoriciens de l'État estimaient le « débat » entre Poulantzas et Miliband comme définitivement tranché en faveur du premier³. Les chercheurs s'attachèrent ensuite à mettre au jour les mécanismes institutionnels qui, dans les sociétés capitalistes, conduisaient l'État, selon leur hypothèse, à favoriser les classes dominantes et à protéger l'accumulation du capital, même quand le gouvernement était aux mains des partis sociaux-démocrates ou travaillistes. Fred Block expliquait

1. Une première version de cet article a été présentée au CSU-CNRS, au cours d'un séminaire organisé par Franck Poupeau, le 12 février 2012. Il a fait l'objet d'une seconde présentation lors d'une table ronde organisée par Loïc Wacquant au congrès annuel de la Social Science History Association de Chicago, le 21 novembre 2013.

2. La théorie bourdieusienne de l'autonomie relative était certainement nourrie par les

discussions néo-marxistes autour de ce concept (ou, en tout cas, d'un concept du même nom), d'autant plus que c'est à l'École normale supérieure, dont Bourdieu venait juste de sortir, que ces dernières virent le jour dans les travaux d'Althusser. Dans ses cours sur l'État au Collège de France, Bourdieu ne mentionne Poulantzas que trois fois, la première fois en l'évacuant rapidement (p. 33), les deux autres fois en le présentant comme une espèce de

sociologue crypto-américain, l'associant à Theda Skocpol dans une même métaphore dépréciative, évoquant « l'ornière Skocpol/Poulantzas ». Pourtant, Poulantzas, décédé l'année même où Skocpol publie *States and Social Revolutions* (1979), n'a jamais mentionné la sociologue américaine dans aucune de ses publications. De toute évidence, Bourdieu fait ici référence à un débat qui opposa les chercheurs américains au milieu des années 1980, débat qui,

au moment où Bourdieu donne ses cours, était dépassé. Qu'il s'agisse de Corrigan et Sayer dans *The Great Arch* (1985) ou de Tilly dans *Coercion, Capital and European States* (1990), aucun d'eux ne se réfère à Skocpol, mais Corrigan et Sayer citent Poulantzas.

3. Pour le point de départ de ce débat, voir Ralph Miliband, "The capitalist state: a reply to Nicos Poulantzas", *New Left Review*, 59, janvier-février 1970, p. 53-60.

cette situation par le fait que le fonctionnement propre de l'État dépendait des revenus produits par l'économie privée capitaliste, ce qui créait de fait une convergence entre les intérêts des groupes gouvernants et ceux des classes capitalistes⁴. De son côté, l'ouvrage de Charles Tilly, *Coercion, Capital, and European States* (1990), que Bourdieu discute de façon approfondie, combinait la causalité marxiste à l'analyse causale webérienne. Dans le chapitre qui concluait son ouvrage, Tilly abordait le cas d'États se trouvant affranchis de toute dépendance à l'égard du capitalisme local (en raison, notamment, d'aides ou d'investissements étrangers), et constatait que leurs politiques publiques ne favorisaient plus nécessairement les intérêts des classes dominantes locales.

Dans les années 1970, les néo-marxistes commencèrent à s'intéresser aux conditions dans lesquelles un État pourrait s'attaquer ou contrevenir aux intérêts du capitalisme, et mettre ainsi *en échec* la reproduction du système capitaliste. En 1975, déjà, Erik Olin Wright, Gøsta Esping-Anderson, et Roger Friedland soutenaient que les « limites du possible structurel » imposé par les structures étatiques pourraient bien ne pas correspondre aux « limites de la compatibilité fonctionnelle » inhérente aux besoins du Capital⁵. Leur étude parut aux États-Unis dans une éphémère revue marxiste, *Kapitalistate* [voir document, ci-contre].

C'est aussi aux théoriciens néo-marxistes de l'État qu'on doit les débuts de la conceptualisation d'une notion qui s'apparente à celle de violence symbolique. Les travaux d'Althusser portaient non seulement sur le pouvoir coercitif de l'État, mais aussi sur son pouvoir idéologique – son pouvoir de créer des subjectivités

et des catégories de pensée⁶. Les sociologues Corrigan et Sayer, salués par Bourdieu, se trouvaient au cœur des débats qui agitaient le marxisme culturel autour de la question de l'État. Les régulationnistes eux aussi voyaient dans la domination culturelle un élément participant d'un dispositif ou d'un « mode de régulation » plus vaste⁷.

En négligeant les recherches les plus avancées que le néo-marxisme avait menées sur la question de l'État au cours de la décennie qui précédait son séminaire, Bourdieu tomba dans un piège dont les néo-marxistes eux-mêmes étaient déjà en train de sortir à l'époque. En rejetant le fonctionnalisme et en ouvrant la possibilité qu'un État puisse *ne pas réussir* à trouver une solution à la crise du capitalisme, les théoriciens, de Habermas à Jessop, avaient pointé du doigt la possibilité d'un *effondrement de l'État*. La théorie de la régulation mettait en avant le caractère irréductiblement imprévisible des crises de société, et leur ouverture historique : toute crise affectant un « mode de régulation » ouvrirait sur un futur impossible à prévoir. Pour les régulationnistes, la question de la fonctionnalité de l'État dans le maintien du capitalisme était une question ouverte. Le regain d'intérêt que connut, à la fin des années 1980, le concept d'« État d'exception » de Carl Schmitt, y compris dans les milieux néo-marxistes et post-marxistes, attira l'attention sur la possibilité d'une autonomie presque complète de l'État. Cette idée d'une capacité d'autonomisation des systèmes – système politique, système judiciaire et autres sous-systèmes – se retrouvait également chez Niklas Luhmann et sa théorie des systèmes autopoïétiques⁸.

Un des acquis de ces débats qui agitèrent les années 1980 fut donc la prise de conscience qu'il existait tout un éventail de possibilités, allant de la mort de l'État à l'autonomie radicale de ce dernier, avec, situés entre ces deux extrêmes, les situations « normales », qui nourrissaient depuis longtemps la réflexion des marxistes occidentaux, des pluralistes et des théoriciens des élites.

Dans sa communication au colloque consacré à *Sur l'État* au Collège de France le 23 janvier 2012, Franck Poupeau a fait remarquer qu'un des éléments du contexte dans lequel Bourdieu menait sa réflexion était l'effondrement des États balkaniques. De fait, le problème de l'effondrement de l'État est apparu récemment lors des débats sur l'« État d'exception »⁹, la « malédiction du pétrole » (les pétrodollars constituant une source d'autonomie radicale de l'État)¹⁰ et le « Printemps arabe »¹¹ et ses conséquences. Sans doute était-ce trop demander à Bourdieu que de lire Carl Schmitt en 1989 – mais peut-être aurait-il pu consulter une partie de la littérature historique qui, à l'époque, s'intéressait au nazisme en tant que forme de suicide collectif de l'État¹². Tilly lui-même avait, dans ses recherches, abordé aussi bien la question de la disparition de l'État que celle de son développement. La fin de l'État a toujours été au centre des préoccupations des chercheurs en géopolitique et relations internationales¹³.

Ces fructueux débats des années 1980 sur la question de l'État, ont produit quelques avancées significatives. En premier lieu, ils ont contribué à mieux cerner la question de l'autonomie relative de l'État. Ensuite, ils ont soulevé le problème de l'« État d'exception », dont l'horizon ultime est l'autonomisation totale de l'État.

4. Fred Block, *Revising State Theory. Essays in Politics and Postindustrialism*, Philadelphia, Temple University Press, 1987.

5. Gøsta Esping-Anderson, Roger Friedland et Erik Olin Wright, "Modes of class struggle and the capitalist state", *Kapitalistate*, 4-5, 1976, p. 186-220.

6. Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État (Notes pour une recherche) », *La Pensée*, 151, juin 1970, p. 3-38.

7. Voir, par exemple, Bob Jessop, "Narrating the future of the national economy and the national state: remarks on remapping regulation and reinventing governance", in George Steinmetz (éd.), *State/Culture. State*

Formation after the Cultural Turn, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1999, p. 378-406.

8. Pour une comparaison entre Luhmann et Bourdieu, voir Armin Nassehi et Gerd Nollmann (éds), *Bourdieu und Luhmann. Ein Theorievergleich*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2004 ; pour une tentative de conciliation entre Luhmann et la théorie marxiste de l'État, voir Bob Jessop, „Zur Relevanz von Luhmanns Staatstheorie und von Laclau und Mouffes Diskursanalyse für die Weiterentwicklung der marxistischen Staatstheorie“, in Joachim Hirsch, John Kannankulam et Jens Wissel (éds), *Der Staat der Bürgerlichen Gesellschaft. Zum Staatsverständnis von Karl Marx*, Francfort-

sur-le-Main, Nomos, 2008, p. 157-179.

9. Giorgio Agamben, *State of Exception*, Chicago, The University of Chicago Press, 2005.

10. Voir néanmoins Pauline Jones Luong et Erika Weinthal, *Oil is Not a Curse. Ownership Structure and Institutions in Soviet Successor States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

11. Hamid Dabashi, *The Arab Spring. The End of Postcolonialism*, Londres, Zed Books, 2012 ; Atef Said, "The paradox of transition to 'democracy' under military rule", *Social Research*, 79(2), 2012, p. 397-434.

12. Aux États-Unis, le problème du caractère « dysfonctionnel » de l'État nazi

occupait une grande place dans les débats sur la théorie de l'État au milieu des années 1980, lorsque j'étais encore étudiant en sociologie, et ce problème était au centre des séminaires que j'ai donnés à l'Université de Chicago à partir de 1988.

13. George Steinmetz, "Geopolitics", in George Ritzer, *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Globalization*, vol. II, Malden (MA), Wiley-Blackwell, 2012, p. 800-822. Voir aussi Tanisha M. Fazal, *State Death. The Politics and Geography of Conquest, Occupation, and Annexation*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

KAPITALISTATE

WORKING PAPERS ON THE CAPITALIST STATE

SPECIAL DOUBLE ISSUE

NUMBER 4-5 SUMMER 1976

資本主義国家の
作業テキスト

Papers de treball sobre l'estat capitalista

Arbetstexter omden kapitalistiska staten

Arbeitspapiere über den kapitalistischen Staat

Materiali sullo stato capitalistico

Materiaux sur l'état capitaliste

FOCUS ISSUE: THE URBAN CRISIS AND THE CAPITALIST STATE

Including: Castells on The Wild City, Hill on Fiscal Crisis and Political Struggle, Clarke and Ginsburg on The Political Economy of Housing. Boulder Kapitalistate Group on Hegel and the State; Anderson, Friedland and Wright on Modes of Class Struggle and the State



TIMBRES-POSTE de l'Empire centrafricain (1976-1979).

Cette question a soulevé, à son tour, celle de la possibilité d'un retour en arrière, qui verrait l'État recourir à des modes de domination principalement coercitifs plutôt que symboliques, c'est-à-dire un retour à la violence pure et simple¹⁴. En lien avec ces questions, c'est la notion même de légitimité de l'État qui s'est trouvée critiquée¹⁵. Enfin, ces débats ont permis d'affiner l'analyse du concept d'« État défaillant » et d'« effondrement de l'État ».

Depuis la fin des années 1980, chacune de ces questions a fait l'objet de recherches poussées. On peut citer, entre autres, celles menées sur l'irrationalisme économique de certaines pratiques étatiques – question restée jusque-là en marge des débats sur la théorie de l'État –, à propos de l'État colonial¹⁶, de l'État nazi et de certains États autoritaires comme la Syrie de Bachar el-Assad¹⁷. Au cours des trente dernières années, les chercheurs en sociologie historique ont décrit en détail la logique irréductiblement raciale de l'État nazi et des États coloniaux européens. Dans une étude historique sur la formation des instituteurs algériens en Algérie française, inspirée de la sociologie de l'éducation de Bourdieu, Fanny Colonna a montré que le pouvoir colonial mettait une barrière infranchissable sur la voie de l'acculturation, en définissant l'« excellence » scolaire comme une qualité intermédiaire : était « excellent » celui qui, sans être resté trop proche de sa culture d'origine, ne s'était pas non plus trop rapproché de la culture occidentale¹⁸. Pour Partha Chatterjee, ce qui distingue l'État colonial en tant que tel, c'est son application de la « règle de la différence coloniale », qui interdit à la plupart des sujets

colonisés d'accéder aux mêmes droits, à la même reconnaissance et au même statut que les colonisateurs¹⁹. Mes propres travaux sur la politique indigène menée dans trois États coloniaux allemands ont mis en évidence le fait que l'attachement des gouvernements à la question de l'ordre et leur volonté de racialement les avaient souvent conduits à adopter une logique anti-économique qui avait sapé les investissements et le commerce européens, aussi bien que les intérêts matériels des colons. Les historiens du nazisme, de leur côté, ont montré que la logique implacable de l'antisémitisme exterminationniste avait souvent contrarié les intérêts du capitalisme allemand²⁰.

Une dernière problématique à avoir été étudiée de manière plus approfondie depuis les cours de Bourdieu est celle de l'empire, conçu comme un type spécifique de formation politique, partiellement distinct de l'État-nation²¹. Dans ses cours au Collège de France (comme dans d'autres de ses écrits), ce qui intéressait principalement Bourdieu était la genèse de l'État moderne européen, et le processus de transition entre l'État *dynastique* et l'État *bureaucratique*. Dans cette perspective, les empires ne sont considérés que comme des précurseurs des États-nations modernes – en tant que « vastes États que les théoriciens appellent empires »²². Concernant la période moderne, Bourdieu circonscrit les empires aux « périphéries de l'Europe » uniquement, négligeant les empires coloniaux européens des XIX^e et XX^e siècles. Pour lui, les Empires russe, chinois, ottoman, romain, et autres grands empires territoriaux, se distinguaient des États européens en ce qu'ils ne constituaient qu'une sorte de « superstructure »

qui « laissait les unités sociales au niveau local relativement indemnes »²³. Bourdieu néglige le fait que les empires modernes disposent souvent d'extensions de leur pouvoir central, qui fonctionnent localement à la manière d'États – qu'empires, États, et formations mixtes sont pris dans un continuum²⁴. Il utilise indifféremment « empire » et « État », comme des termes interchangeable (il parle, à un moment, de « ce type d'empire, d'État »)²⁵. Mais les empires sont davantage que des États géants, et ne sont pas les simples ancêtres des États modernes. La conception que Bourdieu se fait de l'État est celle, conventionnelle, de l'État démocratique moderne d'Europe occidentale. Cela est d'autant plus surprenant que ses premiers travaux portaient précisément sur un « État d'exception » en Algérie²⁶, et que la France ne devint un simple État-nation qu'en 1962, lorsqu'en rendant son indépendance à l'Algérie, elle renonça au dernier élément vital de sa structure impériale (Fred Cooper). En outre, une décennie seulement sépare les premiers cours de Bourdieu sur l'État de l'intervention militaire que la France avait menée en Centrafrique pour évincer le célèbre « Empereur » Bokassa I^{er} (Jean-Bédél Bokassa), dans un conflit où s'affrontaient néo-colonialisme français et néo-impérialisme africain [voir document, ci-contre].

On comptait à cette époque plus d'une centaine de sociologues français ayant travaillé, ou travaillant encore, pour certains, sur le colonialisme et l'empire, parmi lesquels, bien entendu, Bourdieu lui-même²⁷. Bourdieu avait attiré l'attention sur l'énorme somme de travaux réalisés sur le colonialisme par les sociologues français, lors de son intervention au colloque « Ethnologie

14. Voir l'article d'Abram de Swaan, dans ce numéro.

15. Adam Przeworski, *Democracy and the Market. Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

16. Mahmood Mamdani, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 1996 ; George Steinmetz, « Le champ de l'état colonial. Le cas des colonies allemandes (Afrique du Sud-Ouest, Qingdao, Samoa) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 171-172, mars 2008, p. 122-143.

17. Lisa Wedeen, *Ambiguities of Domination. Politics, Rhetoric, and Symbols*

in Contemporary Syria, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.

18. Fanny Colonna, *Instituteurs algériens, 1883-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 168-169.

19. Partha Chatterjee, *The Nation and Its Fragments. Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

20. Voir, par exemple, Michael Burleigh et Wolfgang Ippermann, *The Racial State. Germany 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991. Naturellement, on trouvait aussi, dans les colonies européennes et l'Allemagne nazie, des

politiques d'État fortement alignées sur les intérêts du capitalisme.

21. Christophe Charle, *La Crise des sociétés impériales, Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2008 [1^{ère} éd. 2001].

22. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, coll. « Cours et travaux », 2012, p. 213.

23. *Ibid.*, p. 297.

24. Ce point était déjà traité par Michael Mann dans le premier volume de *The Sources of Social Power*, New York, Cambridge University Press, 1986.

25. P. Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.*, p. 126. Voir aussi Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, « On the cunning of imperialist reason » (« Sur les ruses de la raison impérialiste »), *Theory, Culture & Society*, 16(1), 1999, p. 41-58.

26. Cf. notamment Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit, coll. « Documents », 1964 ; voir aussi Pierre Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1958.

27. Pour la question de l'État colonial et de sa violence, voir notamment P. Bourdieu et A. Sayad, *Le Déracinement...*, *op. cit.*

et politique au Maghreb » en juin 1975²⁸. Il est d'autant plus surprenant qu'il ne fasse pas le lien entre le thème de l'« État » et celui du « colonialisme ».

L'approche de Bourdieu demanderait, à mon sens, à être reformulée sur au moins quatre points majeurs. Le premier, auquel j'ai déjà fait allusion, c'est la nécessité de faire la différence entre États et empires. Le deuxième point concerne l'échelle géographique. On ne saurait considérer les champs (ou les espaces sociaux) comme coextensifs à l'État-nation : souvent, leur étendue excède ses frontières (ou, à l'inverse, opèrent un rétrécissement par rapport à elles). Ce fait a été reconnu dans des études historiques qui se réclament de Bourdieu²⁹, mais ce n'est que depuis peu qu'on a vu paraître les premières études s'attachant à repenser et à adapter la carte des champs à l'échelle spatiale des empires et des espaces transnationaux constitués par des rapports de force asymétriques en général³⁰. L'État métropolitain lui-même connaît plusieurs subdivisions territoriales, selon une échelle de niveau allant du « central » au « régional » et au « local »³¹. On peut voir les extensions de l'État se prolonger au-delà de ses frontières, dans ses colonies d'outre-mer, ses consulats et ambassades à l'étranger, ses bases militaires, et ses zones d'extraterritorialité. Les champs et les espaces sociaux de la bureaucratie coloniale s'étendaient sur des empires entiers, avec des individus circulant entre métropole et colonie, ou de colonie à colonie, ou encore occupant différentes fonctions au sein d'une seule et même colonie ou zone d'influence impériale. C'est ce que les historiens ont appelé l'« *imperial careering* » (la « carrière impériale »)³².

En troisième lieu, il est nécessaire de préciser que les empires coloniaux modernes comprenaient une *multitude de champs étatiques*. Il y avait toujours (au moins) un État – européen – dans chaque colonie. Ensuite, dans les colonies régies par le système du « gouvernement indirect » (*indirect rule*), l'État européen conquérant coexistait avec un nombre indéfini d'États indigènes, dont les pouvoirs étaient généralement réduits, mais jamais inexistant³³. Enfin, à tous ces États s'ajoutait l'État métropolitain – le seul à avoir concentré l'attention des « théoriciens de l'État ».

Prise dans son ensemble, cette combinaison d'administrations coloniales métropolitaines et d'États coloniaux d'outre-mer constitue un *espace administratif impérial*. Ici, j'aimerais établir une distinction entre les *espaces sociaux* impériaux et les *champs* impériaux. Les systèmes administratifs des États coloniaux formaient souvent des champs cohérents. Autrement dit, les fonctionnaires impériaux pouvaient, dans certains cas, aller et venir entre différentes administrations coloniales. De même, un sociologue travaillant sur les colonies comme Georges Balandier a été en mesure de circuler entre plusieurs colonies françaises au cours des dix premières années de sa carrière, engagée en 1946³⁴. Il en allait de même pour les sociologues du colonialisme britannique dans les années 1940 et 1950. À d'autres égards, toutefois, les empires ne constituaient pas des champs unifiés, mais un assemblage de champs, qui coexistaient au sein de formations moins intégrées qu'on pourrait appeler des *espaces* impériaux³⁵. La distinction entre champ impérial

et espace impérial apparaît le plus clairement dans les cas où la mobilité entre l'administration coloniale métropolitaine et le service des colonies d'outre-mer se trouvait limitée (certains États coloniaux, par exemple, établissaient parfois entre eux et les fonctionnaires des autres colonies une cloison étanche visant à les tenir à l'écart). Qui plus est, dans la mesure où plusieurs empires coexistent dans un même moment historique, nous pouvons parler d'un méta-espace d'espaces administratifs impériaux, chacun ancré dans un empire national spécifique.

La quatrième retouche concerne la façon plus ou moins interchangeable dont Bourdieu utilise les expressions « champ étatique », « champ bureaucratique » et « champ administratif ». Cet usage est trompeur, et pas seulement parce que les activités étatiques prennent souvent une forme non-bureaucratique³⁶. Il s'agit ici d'apporter une clarification, plutôt que de procéder à une véritable révision de la théorie. Bourdieu néglige souvent d'explicitier la distinction qui existe entre *la politique en tant que telle* et *l'administration publique*, ou, pour le dire autrement, entre les secteurs de l'État chargés de la *formulation* des politiques publiques (par le biais de décrets gouvernementaux, de lois parlementaires, de décisions de justice, ou de textes élaborés par divers bureaux ou commissions) et celui de la bureaucratie chargée de leur *mise en œuvre*³⁷. Bien évidemment, cette distinction est *implicite* dans sa théorie de l'État et des champs en général, et des études plus récentes se sont penchées sur la question de la mise en œuvre des politiques publiques ou de la « politique

28. Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la production sociologique : sociologie coloniale et décolonisation de la sociologie », in Henri Moniot (éd.), *Le Mal de voir. Ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et auto-critique*, Paris, Union générale d'éditions (UGE), coll. « 10/18 », Cahiers Jussieu 2, 1976, p. 416-427.

29. Voir déjà chez Pierre Bourdieu, *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000. Voir aussi Johan Heilbron, « Towards a sociology of translation: book translations as a cultural world-system », *European Journal of Social Theory*, 2(4), 1999, p. 429-444 ; Pascale Casanova, *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999 ; Gisèle Sapiro

(dir.), *Translatio. Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS Éd., 2008.

30. Gisèle Sapiro, « Le champ est-il national ? La théorie de la différenciation sociale au prisme de l'histoire globale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200, décembre 2013, p. 70-85 ; George Steinmetz, « Social fields at the scale of empires: revising Bourdieu's theory », *History and Theory* (à paraître).

31. Neil Brenner, *New-State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

32. David Lambert et Alan Lester (éds), *Colonial Lives Across the British Empire. Imperial Careering in the Long Nineteenth*

Century, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 ; George Steinmetz, « A child of the empire: British sociology and colonialism, 1940s-1960s », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 49(4), 2013, p. 353-378.

33. Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press, 1994. Sur le système du « gouvernement indirect », voir Frederick Lugard, *Representative Forms of Government and "Indirect Rule" in British Africa*, Edimbourg, W. Blackwood & Sons, 1928 et, M. Mamdani, *Citizen and Subject...*, op. cit.

34. Voir Georges Balandier, entretien réalisé par George Steinmetz et Gisèle Sapiro,

« Tout parcours scientifique comporte des moments autobiographiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 185, décembre 2010, p. 44-61.

35. Sur la distinction entre espace social et champ, voir Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1979.

36. P. Bourdieu, *Sur l'État...*, op. cit., p. 209.

37. Hannah Arendt, *The Human Condition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998 ; Michael Hill et Peter Hupe, *Implementing Public Policy: Governance in Theory and in Practice*, Londres, Sage, 2002.

au guichet »³⁸. Il est donc nécessaire de distinguer entre le champ de l'État au sens large (qui inclut un grand nombre de fonctionnaires et d'administrateurs subalternes) et un champ étatique plus étroit, comprenant les responsables politiques et chefs d'État, les hauts fonctionnaires, les juges et les législateurs.

Six thèses sur l'État et l'empire

Après avoir critiqué le travail de Bourdieu sur l'État, je voudrais maintenant dire en quoi il nous aide à nous représenter ce dernier plus clairement.

1) Premièrement, l'État doit être conçu à la fois comme une machine à tuer, et comme un fantôme d'unité, de totalité et d'universalité. Pour le dire autrement : l'État cherche à s'assurer à la fois le monopole de la violence physique et celui de la violence symbolique. Bien entendu, comme Bourdieu le faisait remarquer, les machines à tuer ne peuvent tuer que pour autant qu'il existe des significations communes. Cela n'implique pas forcément le partage d'une idéologie ou de valeurs particulières, mais il faut qu'il existe, au minimum, un ensemble de catégories de pensée communes. De toute évidence, certaines formes d'exercice du pouvoir étatique se satisfont d'un minimum de légitimité culturelle. C'est particulièrement visible dans le système international, où les thèses soi-disant « réalistes » tiennent souvent le haut du pavé, et où les logiques impériales sont guidées par une *Realpolitik* qui, souvent, se contente d'essayer de se légitimer après coup – ou, comme dans le cas de l'État de Bush/Cheney, et sans doute aussi dans celui de l'État d'Assad, ne s'en donne même plus la peine.

2) Deuxièmement, comme le suggère Bourdieu, l'État est un champ dominant : c'est un méta-champ. Et c'est un champ qui se différencie de tous les autres en ce que le contrôle de l'État fait l'objet de luttes singulièrement vives, si vives qu'il existe un mot spécifique pour désigner le contrôle de l'État : la *souveraineté*. Certes, ce mot s'applique aussi métaphoriquement au contrôle exercé dans d'autres domaines ou sur

d'autres entités, y compris le Moi, mais dans son acception la plus rigoureuse, il ne renvoie qu'au contrôle de l'État. Et parce que le contrôle que ce dernier exerce sur les ressources du pouvoir est si grand, les controverses pour ou contre la préservation de l'État sont, elles aussi, particulièrement intenses. Bien entendu, il y a d'autres crises qui sont appréhendées comme telles – au moins par certaines catégories de la population –, comme la marchandisation de l'art, le déclin des humanités, la mort de l'industrie du livre, ou la privatisation de l'université. Mais quand c'est l'État tout entier qui se trouve menacé, en cas de guerre, d'invasions ou d'événements catastrophiques, il suscite une mobilisation et un émoi sans comparaison, qui engagent l'ensemble de la société. Cela montre bien la difficulté qu'il y a à utiliser le concept de champ pour décrire l'État. L'État n'est pas un champ comme les autres.

3) Troisièmement, le conflit entre autonomie et hétéronomie, caractéristique d'autres champs, revêt une forme spécifique dans le domaine de l'État. Alors que l'autonomie, dans un champ culturel ou scientifique, soustrait en grande partie ce champ aux regards du public, un État doté d'une très forte autonomie, par exemple une dictature, continue à jouer un rôle central dans la vie sociale et peut garder une très grande visibilité. Dans le contexte de l'État, l'hétéronomie peut signifier deux choses différentes. D'un côté, l'hétéronomisation du champ étatique peut renvoyer à la théorie « pluraliste » et à celle du « marxisme instrumental » – elle suggère une domination de l'État par le champ de la politique électorale ou par le champ économique. Bourdieu n'ignorait pas cette complexité de niveaux, et distinguait le champ du pouvoir du champ politique et du champ bureaucratique. Relativement au champ politique, l'État est fondamentalement *perméable*, à tout le moins dans les démocraties électorales, où les élections et les partis politiques menacent périodiquement de modifier l'ensemble de la structure interne de l'État. Intrinsèquement, l'État se trouve ainsi à la fois *plus* et *moins* autonome que d'autres types de champs.

Au regard du champ politique, l'État est soumis à des luttes si intenses, et les conflits qui le traversent mobilisent une telle somme de pouvoir et un tel investissement de ressources, qu'on peut difficilement, dans ce domaine, le comparer aux autres champs, où l'on observe rarement un tel degré d'exacerbation.

D'un autre côté, l'hétéronomie extrême renvoie, non pas à la prise de l'État par la société civile, mais à la disparition de l'État, comme dans le cas des « États défaillants ».

4) Quatrièmement, l'État, davantage que la plupart des objets sociaux, se distingue par son haut degré de territorialisation. Il existe d'autres objets sociaux qui, sur ce plan, s'apparentent aux États – les empires, les villes, les régions – mais, dans une certaine mesure, ils appartiennent tous à la même catégorie d'objets géopolitiques que l'État. Bourdieu y fait allusion dans ses cours sur l'État 1 et 2, mais il ne précise pas que les champs diffèrent dans leurs formes et degrés de territorialisation.

5) Cinquièmement, l'autonomie de l'État se définit non seulement vis-à-vis des champs domestiques, mais aussi, fondamentalement, vis-à-vis d'autres États à l'intérieur d'un champ ou système étatique international. Ainsi, alors qu'on peut très bien imaginer qu'un champ culturel soit en mesure de vivre en vase clos, en se constituant un micro-univers ou un micro-nomos bien à lui, les États, en revanche, ne peuvent exister qu'à l'intérieur de systèmes étatiques³⁹.

6) Enfin, les États sont étroitement liés aux empires. Mais ces deux catégories ne sauraient se confondre, ni se concevoir en termes d'un « Avant » et d'un « Après », comme des formes « archaïques » ou « modernes » d'une même entité. Les États se trouvent souvent au cœur d'empires plus vastes. L'État français était au centre d'un empire colonial mondial, bien plus vaste que lui, et incluant également en son sein un grand nombre d'États coloniaux semi-autonomes. Souvent, l'empire est le *télos* ou l'origine de l'État.

Traduit de l'anglais par Frédéric Junqua

38. Voir Vincent Dubois, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 1999 ; Loïc Wacquant, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement*

de l'insécurité sociale, Marseille, Agone, 2004 ; Didier Fassin, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2011 ; les travaux en cours de Sébastien

Roux sur la politique de l'adoption.

39. Pour aperçu de ce point de vue dans la théorie des relations internationales, voir Frédéric Mérand et Vincent Pouliot, « Le monde de Pierre Bourdieu : éléments

pour une théorie sociale des relations internationales », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 41(3), septembre 2008, p. 603-625.